

Conditions Générales du Jeu-Concours Hertz Rolex Paris Masters 2026

Art. 1 Objet

La société Hertz France (SAS au capital de 58 808 728 €, RCS Versailles n° 377 839 667, siège social : Immeuble Diagonale Sud 6 avenue Gustave Eiffel Bâtiment A1, 78180 Montigny-le-Bretonneux) organise un jeu-concours dans les conditions définies par le présent règlement. Le concours est ouvert jusqu'au **25 octobre 2026**.

Art. 2 Prix

Seize (16) prix, chacun composé de deux (2) billets, soit un total de trente-deux (32) billets d'entrée pour le Rolex Paris Masters, un tournoi de tennis en salle organisé par la Fédération Française de Tennis (« l'organisatrice ») du **31 octobre au 8 novembre 2026 à Paris La Défense Arena (99 Jard. de l'Arche, 92000 Nanterre, France)** (« l'événement »), seront attribués aux gagnants. Les billets permettent d'assister à l'une des sessions du tournoi (des qualifications à la finale, en journée ou en soirée), sans garantie de choix de parcours ni de placement (catégorie 1) pour une valeur commerciale unitaire allant de **36 € à 152 € TTC**. Le choix des prix sera effectué par les gagnants dans l'ordre dans lequel ils les demanderont (voir ci-dessous).

La définition des lots ci-dessus est exhaustive ; sont en particulier exclus des lots et restent à la charge des gagnants : le parking, les frais de trajet aller-retour, de séjour sur place, de restauration, de boissons et les achats personnels. Les éventuels accompagnateurs des gagnants doivent acheter leur place et ne bénéficient ni de priorité, ni de garantie de disponibilité ou de placement.

L'événement est organisé sous la responsabilité de l'organisateur, qui en définit les conditions d'accès et de sécurité et décide le cas échéant de son annulation ou de son report. Les Conditions Générales de l'organisateur sont disponibles [ici](#). En cas d'annulation pour force majeure, le gagnant bénéficie de la compensation prévue par l'organisateur.

Art. 3 Incessibilité des lots

Les lots sont individuels et non transférables et ne peuvent être échangés ni remboursés. Seul le gagnant peut en faire usage dans les conditions prévues au présent règlement et son identité peut être contrôlée par l'organisateur. La cession, même gratuite, des lots est interdite, y compris sur la plateforme officielle de revente de l'événement. Il est rappelé que la vente habituelle de billets sans l'autorisation de l'organisateur d'un événement constitue une infraction pénale (art. 313-6-2 du Code pénal).

Art. 4 Conditions relatives aux participants

Pour participer au Jeu-Concours, il suffit d'être majeur, de résider dans l'Union européenne et de disposer d'une connexion Internet, d'un numéro de téléphone et d'une adresse e-mail personnelle. Sont toutefois exclus de la participation les collaborateurs du groupe Hertz et de ses fournisseurs, ainsi que leurs parents au premier degré.

Art. 5 Modalités de participation

La participation au Jeu-Concours est gratuite et sans obligation d'achat. Les participants conservent, à leur charge, leurs frais de connexion et de retrait des lots.

Pour participer, les participants doivent remplir l'ensemble des mentions du bulletin de participation sur le site du Hertz Rolex Paris Masters Sweepstakes avant le **25 octobre 2026 à minuit**.

La participation est définitive à compter du moment où le participant a validé son bulletin et accepté le présent règlement ainsi que les [Conditions Générales de l'organisateur](#), après un écran permettant de contrôler sa saisie. Cette validation génère l'affichage d'un accusé de réception. **La participation est limitée à un bulletin par participant.** Le participant est invité à imprimer et conserver l'accusé de réception et le règlement, Hertz France n'assurant aucun archivage pour le participant.

Les informations fournies par le participant doivent être complètes, précises, correctement orthographiées et exactes afin de permettre de contrôler l'identité du participant et de le contacter pour les besoins du Jeu-Concours, sous peine de perte du lot attribué. L'usage d'un pseudonyme est interdit ; les noms d'usage sont tolérés s'ils figurent sur un document d'identité officiel.

Hertz France peut subordonner la remise des lots à la justification de l'exactitude des informations du bulletin de participation du gagnant.

Art. 6 Désignation des gagnants

Hertz France désignera seize **gagnants** (16) par tirage au sort le **25 octobre 2026**. Dès la fin du tirage au sort, Hertz France en dressera un procès-verbal comportant l'identité et la signature de l'auteur du tirage et de ses témoins, ainsi que l'identité des gagnants et des suppléants selon leur ordre de tirage. Toute personne peut en obtenir gratuitement une copie électronique. Une liste complémentaire de suppléants est également établie.

Art. 7 Retrait des lots

Les gagnants seront informés de l'attribution d'un lot par e-mail (vérifier la présence de spams/ courriers indésirables) les invitant à confirmer, **dans les 24 heures**, trois choix de sessions classés selon leur préférence :

Du lundi au vendredi, en journée de 11h à 19h et en soirée de 19h30 jusqu'à la fin des matchs

Samedi 31 octobre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de jour et d'un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session du soir.

Dimanche 1er novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de jour et d'un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session du soir.

Lundi 2 novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de jour et d'un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session du soir.

Mardi 3 novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de jour et d'un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session du soir.

Mercredi 4 novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de jour et d'un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session du soir.

Judi 5 novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de jour et d'un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session du soir.

Vendredi 6 novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de jour et d'un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session du soir.

Samedi 7 novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de 11h30 jusqu'à la fin des matchs.

Dimanche 8 novembre 2026 : Un (1) prix composé de deux (2) billets pour la session de 11h30 jusqu'à la fin des matchs.

Les billets seront attribués en fonction des préférences de session sélectionnées par les participants dans le formulaire d'inscription et sous réserve de disponibilité. Si la demande dépasse le nombre de billets disponibles pour une session donnée, les billets seront attribués par tirage au sort parmi les participants éligibles. Les gagnants seront informés par e-mail, et les billets seront livrés électroniquement dans les trois (3) jours ouvrables suivant la confirmation de leur prix.

Art. 8 Données personnelles

8.1 Traitement par Hertz France

Les données personnelles collectées sur le formulaire d'inscription au Jeu-Concours (telles que le nom, le prénom, les coordonnées, etc.) sont traitées sur la base de votre acceptation du présent règlement et sont indispensables à Hertz France pour la gestion opérationnelle du Jeu-Concours, ainsi que pour l'administration et la remise du lot en cas de victoire au Jeu-Concours. La base juridique du traitement des données est l'exécution du contrat régissant le Jeu-Concours. Veuillez consulter la **Notice de confidentialité** en **annexe** pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles.

8.2 Traitement par l'organisateur

Conformément à l'art. 14 des Conditions Générales de la Fédération Française de Tennis (FFT), les données des gagnants sont traitées électroniquement sous la responsabilité de la FFT afin d'assurer la délivrance des billets et la gestion des listes d'exclusion dans son intérêt légitime et pour se conformer à ses obligations réglementaires (notamment de coopération avec l'ITIA). Elles sont destinées uniquement au personnel agréé de la FFT et à tout sous-traitant, et sont conservées pendant trois ans à compter de la date de collecte, à l'exception des inscriptions sur les listes d'exclusion, qui sont conservées pendant la durée de l'interdiction de compétition et/ou de l'Arena imposée à l'individu par un organe disciplinaire de la FFT ou par une institution internationale réglementant la pratique du tennis. L'acheteur peut contacter la FFT en tant que responsable des données et son responsable de la protection des données à l'adresse électronique suivante : dpo@fft.fr et à l'adresse postale suivante : Fédération Française de Tennis : Délégué à la Protection des Données - Stade Roland-Garros, 2 avenue Gordon-Bennet - 75016 Paris, France. Toute personne figurant sur la liste d'exclusion n° 1 et/ou la liste d'exclusion n° 2 a le droit exclusif d'accéder et de rectifier les données la concernant. Ces droits peuvent être exercés en contactant le responsable de la protection des données dont l'adresse est indiquée ci-dessus.

Art. 9 Droit applicable – juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis au droit français et tout litige le concernant qui n'aura pu être résolu à l'amiable sera tranché par la juridiction française territorialement compétente.

Date d'entrée en vigueur : 10 octobre 2026

Notice de confidentialité du Jeu-concours Hertz Rolex Paris Masters

La présente **notice de confidentialité du Jeu-concours Hertz Rolex Paris Master** ("la notice") indique comment nous nous engageons à respecter votre vie privée et à protéger vos informations personnelles lorsque vous participez au tirage au sort organisé par nos soins conformément aux Conditions Générales du **Jeu-concours Hertz Rolex Paris Masters** ("l'évènement").

Nous vous encourageons à lire attentivement cette notice et à nous contacter si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant nos pratiques en matière de protection de la vie privée.

Qui sommes-nous ?

Nous, **Hertz France SAS ("Hertz France")**, sommes le contrôleur des données aux fins de la présente notice.

Comment nous utilisons vos données

Les données personnelles collectées sur le formulaire d'inscription au Jeu-concours (nom, coordonnées, etc.) sont traitées sur la base de votre acceptation des Conditions Générales du Jeu-concours. Elles sont indispensables à Hertz France pour la gestion opérationnelle, dans le cadre de ses obligations, du Jeu-concours conformément au présent règlement, ainsi que pour l'administration et la livraison du prix si vous gagnez le Jeu-concours. La base juridique du traitement des données est l'exécution du contrat pour la réalisation du Jeu-concours.

Des informations promotionnelles et des nouvelles de Hertz France SAS peuvent vous être envoyées par courrier électronique, uniquement si vous y avez consenti en cochant la case appropriée sur le formulaire d'inscription. Dans tous les cas, vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment en nous contactant, à l'exception de ceux liés à la transmission du refus, à l'utilisation de vos coordonnées à chaque fois qu'un e-mail vous est envoyé.

Comment nous partageons vos données

L'accès à vos données personnelles sera limité au personnel interne de Hertz. Vos informations peuvent également être divulguées à l'organisateur du tournoi, la Fédération Française de Tennis, dans le but de fournir des billets aux gagnants du Jeu-concours. La Fédération Française de Tennis (FFT) est un contrôleur indépendant qui traite les données personnelles qu'elle a collectées dans le cadre de son avis de confidentialité. Pour savoir comment la Fédération Française de Tennis (FFT) traite vos données, veuillez consulter la [politique de confidentialité des données](#) de la Fédération Française de Tennis (FFT) ou contacter son Délégué à la Protection des Données à l'adresse dpo@fft.fr.

Durée de conservation des données

Vos données seront conservées pendant toute la durée du Jeu-concours Hertz Rolex Paris Masters et du tirage au sort, puis pendant 3 ans à compter de la fin de l'évènement, sous réserve de la conformité de Hertz France aux lois en vigueur.

Comment nous conservons vos données

Vos données seront stockées en toute sécurité dans un service Cloud. Les serveurs qui stockent les informations sont principalement situés en Europe et aux États-Unis, bien que le stockage puisse également avoir lieu dans d'autres lieux. Nous prenons des mesures administratives, techniques, organisationnelles et physiques raisonnables (a) pour protéger les données personnelles contre la perte, le vol, l'utilisation non autorisée, la divulgation ou la modification ; et (b) pour garantir l'intégrité de vos données personnelles.

Comment sécurisons-nous les données à caractère personnel ?

Vos données personnelles sont sécurisées à l'aide des mesures suivantes :

- Nos employés n'ont accès aux données à caractère personnel que s'ils en ont besoin, c'est-à-dire qu'ils n'ont accès qu'aux informations essentielles à l'exercice de leurs fonctions.
- Nous ne sélectionnons que des sous-traitants et des prestataires de services ayant des normes élevées en matière de protection des données.
- Nous appliquons les meilleures pratiques en matière de sécurité technologique : connexions chiffrées HTTPS, pare-feu, OAuth 2.0, etc.

Transfert international de données

Certaines des utilisations et divulgations énoncées dans le présent Avis peuvent impliquer le transfert de vos informations personnelles vers différents pays, qui peuvent avoir des niveaux de protection des données différents de ceux du pays dans lequel vous résidez ou interagissez avec nous. La base juridique du transfert est la nécessité contractuelle.

Lorsque nous transférons vos informations personnelles à un tiers en dehors de l'UE et qu'aucune base juridique ne s'applique, par exemple lorsque nous transférons les informations à une société qui les traitera selon nos instructions afin de pouvoir fournir nos services, nous nous assurons que les précautions de sécurité nécessaires au transfert sont en place. Il s'agit notamment de s'assurer que (i) la société qui reçoit les données est située dans un pays reconnu par l'UE comme un pays disposant de mesures de sécurité adéquates ; (ii) si le transfert a lieu vers les États-Unis, nous avons mis en place des clauses contractuelles types approuvées par l'UE avec le destinataire afin de protéger les données.

Vos droits en vertu du RGPD de l'UE

Conformément au Règlement RGPD de l'UE, vous pouvez exercer votre droit de la personne concernée pour obtenir une copie des données personnelles vous concernant, les faire rectifier, supprimer, limiter, retirer votre consentement à notre traitement ou vous opposer à notre traitement ultérieur en nous envoyant un courriel à l'adresse électronique fournie dans la section "Contactez-nous" ci-dessous. Nous traiterons votre demande après avoir vérifié votre identité dans les délais requis par le RGPD de l'UE. Veuillez vous référer à la [politique de confidentialité de Hertz](#) pour plus d'informations et de détails concernant vos droits.

Contactez Hertz

Si vous avez des questions ou souhaitez nous faire part de vos préoccupations concernant la manière dont nous traitons vos données personnelles, ou si vous souhaitez contacter le délégué à la protection des données de Hertz, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : euprivacy@hertz.com, ou vous référer à la [politique de confidentialité de Hertz](#) pour de plus amples informations.

Vous avez également le droit de déposer une plainte à tout moment auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), l'autorité de contrôle française en ce qui

concerne nos pratiques en matière de protection des données pour ce Jeu-concours ([page d'accueil de la CNIL](#)),

Révisions de cette notice

Nous nous réservons le droit de mettre à jour et de réviser le présent avis à tout moment et de temps à autre, si nous le jugeons nécessaire ou approprié. Une telle révision prendra effet dès sa publication mais ne s'appliquera pas rétroactivement. En cas de révision substantielle, nous ajouterons la date de cette mise à jour à la "**date d'entrée en vigueur**" figurant en tête du présent avis.